

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE MONTCALM**

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, greffière-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Montcalm, qu'à la séance ordinaire du conseil qui a eu lieu le 13 août 2025, il a été adopté le *Règlement numéro 469-1 modifiant le Règlement 469-2017* concernant la constitution d'un fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques et abrogeant les règlements numéros 315, 316, 328, 357, 368, 422 et 462-2017 *afin de préciser quelques modalités administratives.*

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Une copie dudit règlement est disponible pour consultation au bureau de la Municipalité régionale de comté.

DONNÉ à Sainte-Julienne, ce 14 août 2025.

Annie-Claude Moreau
Greffière-trésorière